

CER DES MOULINS

163, Avenue Général Gouraud
83200 TOULON

Tél: 04.94.24.44.08

Email : cerdesmoulins@gmail.com

Site : cer-des-moulins.com

Agr: E03 083 07160

Siret : 538 894 551 00018

N°O.F : 93830542883

Data dock : 0053269

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

L'objectif principal de mon auto-école est de transmettre à chacun la maîtrise des compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

- A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !
- L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.
- Des **évaluations** tout au long de votre parcours permettront également à votre formateur de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées**.

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

- L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**.
- L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.
- Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.
- L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux plutôt** que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs restitués** par rapport à une compétence donnée.
- Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

- A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Critères d'évaluation

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**.
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **deux manœuvres**, dont une au moins en marche arrière et une évaluation d'un arrêt de précision.
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière et sur les premiers secours**.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**.
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- **Un enseignant de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner vous accompagne pour l'épreuve pratique.**